

RCS : MONTPELLIER

Code greffe : 3405

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de MONTPELLIER atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Ordonnances rendues en matière de société (R)

Numéro de gestion : 2008 B 00634

Numéro SIREN : 501 887 210

Nom ou dénomination : 8.2 FRANCE

Ce dépôt a été enregistré le 26/07/2023 sous le numéro de dépôt 14051



GREFFE DU TRIBUNAL
DE COMMERCE
MONTPELLIER

C.J.M. 9 RUE DE TARRAGONE
34070 MONTPELLIER
www.infogreffe.fr

ORDONNANCE

Nous, Nadine BAPTISTE présidente du Tribunal de Commerce de Montpellier,
Vu la requête ci contre et les motifs y exposés,

Vu les articles L223-26, L241-5, L225-100, et R225-64 du Code de Commerce
autorisons:

8.2 FRANCE

1401, Avenue du Mondial 98

34000 Montpellier

Numéro RCS :501 887 210 , Numéro de gestion :2008 B 634

A prolonger jusqu'au 30 novembre 2023

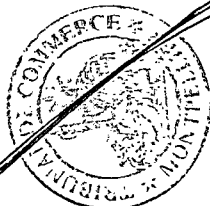
le délai de réunion de l'assemblée générale ordinaire.

Fait et donné à Montpellier le

30 JUIN 2023

Le greffier associé

N. AZAUBERT



p/ le Président

le juge délégué

Jacques Fournier

8.2 FRANCE
Société par actions simplifiée
Au capital de 50 000 euros
1401 Avenue du Mondial 98
34000 MONTPELLIER
501 887 210 RCS MONTPELLIER

Dr 8-
367

**REQUETE EN VUE D'OBTENIR UNE PROROGATION DU DELAI POUR
APPROUVER LES COMPTES DE L'EXERCICE**

Je soussigné Adrien BOURDON-FENIOU,
Agissant en qualité de représentant permanent de la Société DOLFINES, Société anonyme au capital de 5 941 577,39 €, ayant son siège social au 12 avenue des Prés – 78180 MONTIGNY-LE-BRETONNEUX, immatriculée sous le numéro 428 745 020 RCS VERSAILLES, Présidente de la Société 8.2 France, Société par actions simplifiée au capital de 50 000 euros, ayant son siège social au 1401 Avenue du Mondial 98 - 34000 MONTPELLIER, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés sous le numéro 501 887 210 RCS MONTPELLIER.

A l'honneur de vous exposer :

- que la société a, conformément à ses statuts, clôturé son exercice social le 31/12/2022, que son associée unique, la Société DOLFINES, devrait donc approuver les comptes de l'exercice au plus tard le 30/06/2023.

- que pour les motifs suivants : suite à la réorganisation des différents services de notre Société (administratifs, comptables...) et au changement de représentant permanent au sein de la SA DOLFINES, notre Présidente, les comptes de l'exercice clos le 31/12/2022 ne pourront être approuvés dans les délais légaux.

Qu'en conséquence,

La requérante sollicite qu'il vous plaise, Monsieur le Président, de proroger jusqu'au 30/11/2023 le délai pour approuver lesdits comptes de l'exercice écoulé.

A BORDEAUX
Le 23 juin 2023,

Adrien BOURDON-FENIOU

